

**Carlisle Construction Materials
Carlisle Syntec Incorporated
Place Dumon 14
1150 Bruxelles
BELGIQUE**

A l'attention de Mr Jean Marc PETIT

Trappes, le 26 juin 2017

N/REF. : AFFAIRE n° 100-563-17-01

**OBJET : Enquête d'aptitude à l'emploi du procédé :
Système d'étanchéité de toitures « LES MEMBRANES EPDM CARLISLE® ».**

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint notre rapport d'enquête technique, concernant le procédé cité en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Idrissa BOUREIMA



Chargé d'affaires – Etanchéité

PJ : sus mentionnée(s)

**Carlisle Construction Materials
Carlisle Syntec Incorporated
Place Dumon 14
1150 Bruxelles
BELGIQUE**

A l'attention de Mr Jean Marc PETIT

Trappes, le 26 juin 2017

N/REF. : AFFAIRE n° 100-563-17-01

**RAPPORT D'ENQUÊTE TECHNIQUE
D'APTITUDE A L'EMPLOI
DU PROCEDE**

**Système d'étanchéité de toitures
« LES MEMBRANES EPDM CARLISLE® »**

Destination : **Procédé de réalisation de l'étanchéité de toitures par membranes EPDM CARLISLE®**

Demandeur : **Carlisle Construction Materials
Carlisle Syntec Incorporated
Place Dumon 14
1150 Bruxelles
BELGIQUE**

Nombre de pages : **3 + CCP « LES MEMBRANES EPDM CARLISLE® – Edition 1.0_201609_W
– Septembre 2016**

REDACTEUR : I. BOUREIMA



1. OBJET

La société Carlisle SynTec Incorporated a sollicité auprès d'ALPHA CONTROLE une enquête d'aptitude à l'emploi du procédé d'étanchéité de toitures « LES MEMBRANES EPDM CARLISLE® » – Edition 1.0_201609_W – Septembre 2016.

La mission d'ALPHA CONTROLE est limitée à l'aspect Solidité du procédé en tant que dispositif d'étanchéité des toitures.

Le cas échéant, des études adaptées doivent être réalisées concernant d'autres performances recherchées (ex. : thermique, acoustique, sécurité incendie etc.).

Cet avis est valable pour les chantiers réalisés en France européenne.

2. DESCRIPTION ET DESTINATION

Le procédé vise la réalisation de l'étanchéité en membranes EPDM.

Trois types de pose sont envisagés par le procédé à savoir :

- Par collage en plein
- En semi-indépendance par fixations mécaniques.
- Par lestage (cf. art.5.7 du cahier des charges examiné)

Le procédé vise les travaux neuf et de réfection (rénovation).

Les différents matériaux faisant partie du procédé sont décrits au chapitre 4 du cahier des charges objet du présent rapport.

Les différentes membranes et leur mode de pose sont définis dans le tableau de la page 29 du CPP.

3. SUPPORTS

Eléments porteurs en bois (cf. art. 4 du CPP examiné) et panneaux dérivés du bois conformes à la réglementation en vigueur.

N.B. Le présent rapport ne déroge en rien à la réglementation concernant la réalisation des supports précités.

4. REFERENTIEL

- ◆ Le Cahier des charges « LES MEMBRANES EPDM CARLISLE® – Edition 1.0_201609_W – Septembre 2016
- ◆ Normes et recommandations professionnelles :

- Les DTU et documents de référence cités aux chapitres 1, 2, 5.3 et 5.7 du cahier des charges examinés;

5. FABRICATION ET CONTROLE

Le processus de fabrication fait l'objet d'un ensemble de systèmes qualité gage de constance de la qualité de la fabrication de ces membranes d'étanchéité.

6. RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS

La réalisation de l'étanchéité des toitures par le procédé objet du présent rapport doit tenir compte du cahier des charges « LES MEMBRANES EPDM CARLISLE® » – Edition 1.0_201609_W – Septembre 2016

Une attention particulière doit être accordée au respect des conditions suivantes :

- ◆ Les supports doivent être secs et propres au moment de l'application du procédé,
- ◆ Les anciens supports doivent faire l'objet d'une étude de diagnostic préalable. L'emploi du procédé pourra être envisagé lorsque l'étude précitée en conclut favorablement (ex. compatibilité du support avec le procédé ou certains de ses composants, état et compatibilité du support porteur etc.).
- ◆ La mise en œuvre du procédé doit être réalisée par des sociétés qualifiées ou agréées par Carlisle SynTec Incorporated/I.R.S.S.A.
- ◆ La société I.R.S.S.A. doit porter assistance technique pour le dimensionnement et la mise en œuvre à tout applicateur du procédé, objet de la présente enquête technique.

7. CONCLUSION

L'examen du CCT « LES MEMBRANES EPDM CARLISLE® » – Edition 1.0_201609_W – Septembre 2016, ainsi que les éléments d'informations fournis par la société Carlisle SynTec Incorporated et notamment les PV de résistance au vent, joints en annexes du CCT examiné, nous permettent de conclure que la solidité du procédé peut être assurée en cas de respect des recommandations de l'article 6 ci-dessus.

8. AVIS D'ALPHA CONTROLE

ALPHA CONTROLE émet un *Avis Favorable* concernant l'emploi du procédé, objet de la présente enquête conformément aux prescriptions du CCT « LES MEMBRANES EPDM CARLISLE® » – Edition 1.0_201609_W – Septembre 2016, dans les limites arrêtées par le présent rapport (ex. : Art. 1, 6, 7 et 8).

Cette appréciation est valable jusqu'au 26 juin 2020.

Le présent avis reste valable tant :

- Qu'un avis technique couvrant les domaines d'emploi envisagés par la présente enquête ne soit pas obtenu avant la date limite de validité du présent rapport.
- Qu'aucune modification de la réglementation en vigueur ne s'oppose à l'emploi d'un procédé tel que défini au CCT « LES MEMBRANES EPDM CARLISLE® » – Edition 1.0_201609_W – Septembre 2016.
- Qu'aucune modification ne soit apportée au produit par rapport au dossier soumis à l'appréciation d'ALPHA CONTROLE.

